

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique
de tous nos territoires****E101**

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 16 juin 2014 modifié déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** l'annexe n°1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le règlement n°2023/2831 de la commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement (UE) n°1408/2013 de la commission européenne du 18 décembre 2013 modifié relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L 352/9,
- VU** le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 modifié concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.111666, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du

23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

- VU** la communication de la commission européenne relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, JO C 14 du 19.1.2008,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-4, L 1511-1 et suivants et L 1611-4, et L. 4221-1 et suivants, R1511-1 et suivants,
- VU** le Code du tourisme et notamment les articles L111-1 et suivants,
- VU** le Code de l'artisanat,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire 2022 - 2028 ;
- VU** la circulaire n° 5565/SG du Premier ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière,
- VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ainsi que la

Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 10 février 2023 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Pays de la Loire – Aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes » (ACTIV),
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2023 approuvant les conventions-types relatives au dispositif « Pays de la Loire – Aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes » (ACTIV),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023 modifiant le règlement d'intervention « Pays de la Loire – Accompagnement global des investissements responsables pour le tourisme » (AGIR Tourisme),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023, modifiant le règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 avril 2023 approuvant le cahier des charges de l'Appel à projets « Tourisme culturel et patrimonial »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 approuvant les conventions-types relatives à l'appel à projets « Tourisme culturel et patrimonial »,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires, communiquant à la Région des Pays de la Loire, les aides qu'ils ont reçues au cours des 36 mois précédant l'attribution de l'aide,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1- Accompagner et soutenir les entreprises du territoire dans leurs transformations, notamment numériques

D'ATTRIBUER

à la SAS DALEGA, au titre du dispositif Pays de la Loire AGIR tourisme, un prêt de 15 000 € au taux de 3,3% (soit un taux d'intérêt nominal de 3,25%), avec 3 annuités de remboursement du capital, pour l'aménagement d'hébergements oenotouristiques,

D'ATTRIBUER

à la SAS DALEGA, au titre du dispositif Pays de la Loire AGIR tourisme, une subvention de 10 000 € (soit 10% de 100 000 € HT de dépenses subventionnables pour les travaux) pour l'aménagement d'hébergements oenotouristiques sous réserve d'un classement minimal 2

étoiles pour les meublés,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.1.1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

l'allongement de la durée totale du prêt de 24 mois supplémentaires, pour une fin de remboursement du prêt le 1er janvier 2031 au lieu du 1er janvier 2029,

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2021*09014 présenté en 1.1.1 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer sous réserve de la réception des nouveaux contrats de prêts bancaires signés, présentant un ré-étalement des échéanciers de deux ans.

D'ATTRIBUER

à la Commune de Sainte Suzanne, une subvention de 40 000 € sur la base d'une dépense subventionnable de 100 000 € HT, et à l'association Compagnie du Chemin de fer de Semur en Vallon, une subvention de 28 334 € sur la base d'une dépense subventionnable de 94 447 € TTC, au titre de l'Appel à projets Tourisme culturel et patrimonial, pour l'amélioration de l'offre de visite, tel que présenté en 1.1.2 annexes 1 à 2,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément aux conventions types approuvées par la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le nouveau cahier des charges de l'appel à projets « Innovation et transition pour le Tourisme culturel », présenté en 1.1.2 annexe 3.

D'ATTRIBUER

8 subventions pour un montant global de 115 587 € (AP) sur un montant subventionnable de 385 287 € HT (dossier père 2022_07646) au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » pour 8 entreprises, figurant en 1.2.1 annexe 1.

D'ATTRIBUER

2 subventions pour un montant global de 25 483 € (AP) sur un montant subventionnable de 84 941 € HT au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » pour 2 entreprises, figurant en 1.2.1 annexe 1.

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des bénéficiaires du dispositif Pays de la Loire Investissement numérique en 2024 en 1.3 annexe 1,

2- Attractivité : développer en priorité le cyclo-tourisme

D'ATTRIBUER

à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz une subvention de 10 293 € (25%) sur une dépense subventionnable de 41 173 € HT pour l'aménagement de deux aires de services à Pornic et aux Moutiers-en-Retz, tel que présenté en 2.1 annexe 1,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention-type correspondante approuvée par délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023.

D'ATTRIBUER

au Syndicat mixte du Pays Dunois, une subvention forfaitaire de 4 000 € pour la réalisation du plan d'actions 2025 du Comité d'itinéraire de la Vallée du Loir à Vélo, qui sera versée à la signature de la convention,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 actualisant le plan d'actions, tel que présenté en 2.2 annexe 1,

D'APPROUVER

la convention d'exécution 2025 présentée en 2.2 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à les signer.

D'APPROUVER

l'inscription au Schéma régional des véloroutes, de la section cyclable de La Loire à Vélo, reliant l'île Béhuard au bourg de Rochefort-sur-Loire tel que présenté en 2.3 annexe 1.

3. Soutenir l'entrepreneuriat : faire émerger les entreprises et sécuriser les modèles économiques pour assurer les emplois de demain

3.1 - Animer et appuyer les structures de soutien à l'entrepreneuriat

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement (AE) à Initiative Anjou d'un montant 20 000 € sur un montant subventionnable de 507 000 € TTC,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante présentée en 3.1.1 annexe 1

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention

D'ATTRIBUER

Une subvention de fonctionnement (AE) à Initiative Mayenne d'un montant 16 000 € sur un montant subventionnable de 328 191 € TTC,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante présentée en 3.1.1 annexe 2

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement (AE) à Initiative Sarthe d'un montant 39 000 € sur un montant subventionnable de 508 400 € TTC,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de convention correspondante présentée en 3.1.1 annexe 3

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 300 000 € sur un montant subventionnable de 2 125 000 € TTC à Initiative Pays de la Loire pour abonder son fonds de prêts d'honneur transmission - reprise,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante présentée en 3.2.2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'ATTRIBUER

Une subvention d'investissement de 75 000 € sur un montant subventionnable de 1 700 000 € TTC à Initiative Sarthe pour abonder son fonds de prêts d'honneur création,

D'AFFECTER

L'autorisation de programme correspondante

D'APPROUVER

Les termes de la convention correspondante présentée en 3.2.2 annexe 1,

D'ABROGER

la version actuelle du règlement d'intervention du PASS Entreprendre en Pays de la Loire

approuvé à la session du Conseil régional du 17 octobre 2024,

D'APPROUVER

le règlement d'intervention du PASS Entreprendre en Pays de la Loire modifié figurant en 3.2.3 annexe 1,

D'APPROUVER

la convention-type modifiée figurant en annexe 3.2.3 annexe 2

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Pays de la Loire (CMAR) pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Nantes Saint-Nazaire pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) du Maine et Loire pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de la Mayenne pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Sarthe (CCI) pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée (CCI) pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec BGE Pays de la Loire pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec l'association C-Lancé pour les PASS diagnostic, construction de projet et primo-développement au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Loire-Atlantique Sud pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Loire Atlantique Nord pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Pays d'Ancenis pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Loire Océan pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Nantes pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Anjou pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Mayenne pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Sarthe pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Vendée Terre et Littoral pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Nord-Ouest Vendée pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Initiative Vendée Bocage pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec France Active / Fondes pour le PASS Prêt d'honneur, Garantie, Micro-crédit au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Ouvres Boîtes Nantes -Saint Nazaire pour le PASS Test d'activité par des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) au titre des années 2025 et 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Bâticréateurs 44 pour le PASS Test d'activité par des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) au titre des années 2025 et

2026.

D'APPROUVER

les termes de la convention type de partenariat entre la Région et les EPCI au titre de la création / reprise d'entreprise (3.2.4 annexe 1)

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté d'agglomération Cap Atlantique (44) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec Nantes métropole (44) pour le financement de l'Ouvre boites au titre des années 2025, 2026 et 2027,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec La Communauté de Communes de Grand Lieu (44) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de communes de l'Ernée (53) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de communes des Coëvrons (53) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de Communes du Pays de Craon (53) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts (85) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de Communes du Pays de Chantonay (85) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu (85) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention d'application avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne (85) pour le financement de réseaux d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprise,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 107 341 € TTC à FONDES / France Active Pays de la Loire, au titre du dispositif « Pays de la Loire Entrepreneurs Engagés » pour l'année 2025,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 3.3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une augmentation d'un montant de 40 000 € de la subvention initiale sur une dépense subventionnable de 192 000 € TTC à FONDES / France Active Pays de la Loire, au titre du dispositif « Pays de la Loire Rebond »,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 relatif à la convention 2024_03078 figurant en 3.3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Richard THIRIET, Franck LOUVRIER, Johann BOBLIN, Gilles LIGOT, Daniel GENDRY, Antoine CHÉREAU, Claire HUGUES, Philippe HENRY, Jean-Luc CATANZARO, Andréa PORCHER.

REÇU le 24/03/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs